

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

SAHEL

Une guerre au terrorisme opportune



Alors que les opérations militaires baissent en intensité, le jeu des intérêts dessine les contours d'une tutelle française et européenne renforcée au Sahel. L'opération Serval est la partie visible d'une politique régionale solidement élaborée.

Lire pages 6 à 10

Françafrique new look

Ceux qui pourraient se laisser égarer par l'intense pilonnage médiatique qui accompagne inévitablement toute opération guerrière auront avantage à ne pas oublier la règle n° 1 de la propagande françafrique : la Françafrique, ça n'a jamais existé, et d'ailleurs ça n'existe plus.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

→ P. 3 EDITO Françafrique new look

→ P. 4 TCHAD Déby redevient fréquentable, l'impunité de ses crimes demeure
L'affaire Ibni est très emblématique de l'impunité des crimes commis par le régime tchadien. Une impunité renforcée par les négociations diplomatiques qui ont amené à l'intervention tchadienne au Mali

→ P. 5 CULTURE À VOIR : Président Dia

→ P. 6&7 SAHEL Une Guerre au terrorisme opportune

Au moment où les opérations militaires laissent la place à la réflexion sur l'avenir, le jeu des intérêts se manifeste clairement. L'opération Serval est la partie visible d'une politique d'ensemble solidement élaborée.

→ P. 8&9 MALI Ingérence de la France et soutien au MNLA

Ces personnalités politiques françaises de premier plan qui mettent en avant les revendications du MNLA et l'autonomie du nord du pays

→ P.10 MALI Opération Serval, le dessous des chiffres

→ P. 11&12 NIGER : comment Areva dicte sa loi

La récente révélation d'une série d'informations confidentielles jette une lumière crue sur la façon dont Areva dicte ses conditions à l'Etat du Niger

→ P. 14&15 TOGO La démocratisation, victime collatérale du conflit malien
Fausse accusations, arrestations de personnalités de l'opposition, Faure Gnassingbé, aux abois, tente d'imposer des élections législatives frauduleuses.

→ P. 15 FRANCE RWANDA L'état se resserre autour de Paul Barril

Les révélations sur le rôle de la France dans le génocide rwandais se succèdent. Une confirmation, l'ex-gendarme Paul Barril a été omniprésent dans le dossier rwandais.

→ P. 16 CULTURE, À VOIR, À LIRE

Racket bancaire

Depuis des années, les transferts d'argent des migrants africains font l'objet d'un racket indécent par des établissements financiers se comportant comme de vulgaires usuriers. Un état de fait dénoncé depuis des années. La Banque mondiale a publié, le 28 janvier, un rapport sur le sujet avec des chiffres saisissants : en 2012, les

COMMISSIONS
BANCAIRES
ABUSIVES



migrants africains ont envoyé près de soixante milliards de dollars dans leur pays d'origine. Les commissions prélevées par les établissements financiers se sont relevées à 12,4% pour les transferts d'argent vers l'Afrique sub-saharienne contre 8,9% pour l'ensemble du globe et 6,5% en direction de l'Asie du Sud en 2012. Les frais payés par les migrants africains sont donc les plus élevés du globe. Ramenés à 5%, objectif fixé par la communauté internationale pour 2014, les migrants africains économiseraient quatre milliards de dollars par an, selon les calculs de la Banque mondiale,

RDC : menaces autour de l'affaire Chebeya

En acceptant de participer, en octobre dernier, au sommet de l'Organisation internationale de la francophonie de

Kinshasa, sur les terres de Joseph Kabila, l'un des pires dictateurs du continent, imposé par les armes, la répression des opposants et la violation des urnes, François Hollande nous avait gratifié d'un discours de circonstance sur l'état « *inacceptable* » des Droits de l'homme en RDC. Un discours sans effet. Trois mois plus tard, l'association des Droits de l'homme congolaise, la Voix des Sans Voix (VSV), s'inquiète des menaces, intimidations et harcèlements qui pèsent sur les deux avocats du collectif qui assistent les parties civiles dans le procès sur l'assassinat des défenseurs des Droits humains, Floribert Chebeya et Fidèle Bazana.

Pour M^e Jean-Marie Kabengela Ilunga, les menaces de mort sont consécutives à sa demande auprès de la Haute Cour Militaire (HCM) de prendre en compte le témoignage du major Paul Milambwe, fugitif et témoin oculaire qui a assisté au meurtre de Floribert Chebeya. Pour le deuxième avocat, M^e Peter Ngomo Milambo, qui défend son confrère M^e Firmin Yangambi, président de l'ONG « Paix sur Terre » et deux autres codétenus, accusés depuis 2009, de tentative d'organisation du mouvement insurrectionnel et détention illégale d'armes, les menaces sont semblables. Il est reproché à M^e Ngomo « *d'avoir accordé une interview sur les antennes de Radio France Internationale (RFI)* ». Il lui a été demandé « *d'arrêter d'exposer le pays sur RFI* ».

Corne de l'Afrique: un «Affreux» toujours en activité

Le Canard enchaîné (2 janvier) nous rappelle qu'à l'instar de ce qui peut prévaloir en République centrafricaine, avec l'encadrement de la garde présidentielle par la société de sécurité privée française EHC, l'activité des mercenaires français en Afrique n'est pas en déclin, loin de là. Ainsi, on apprend que les troupes de l'Amisom, la force de l'Union africaine chargée d'épauler militairement le gouvernement de transition somalien, sont encadrées par la firme américaine Bancroft Global Development. Or, la quarantaine de personnels déployés par cette entreprise sont dirigées, selon *le Figaro* (3 janvier 2011), par un proche de Bob Denard, à savoir Richard Rouget, alias « Colonel Sanders » (il n'aurait pas dépassé le grade

de lieutenant-colonel dans l'armée française selon *Le Canard enchaîné* déjà cité). Ce joyeux drille, qui fut un des responsables du GUD, un groupe d'extrême droite très implanté à la faculté de droit d'Assas (Paris), a été membre de la Garde présidentielle des Comores, lorsque celle-ci était dirigée par Bob Denard (blog *lignesdedefense*). Naturalisé sud-africain, il s'est fait connaître pour avoir été condamné à une amende de 100 000 rands pour mercenariat et pour « *constitution de réseau vers la Côte d'Ivoire* » (en soutien au camp Gbagbo en 2002). Où comment l'Union africaine recycle des barbouzes...

Cameroun : une huile rance

Herakles Farms ne recule devant rien pour s'acheter une respectabilité environnementale : cette société américaine qui souhaite produire de l'huile de palme sur plus de 70 000 hectares de terres camerounaises vient de recruter le docteur Atanga Ekobo, ancien coordonnateur de programmes du *World Wide Fund for Nature* (WWF), aux fonctions de vice-président de la conservation au Cameroun (Agence Ecofin, 18 janvier). C'est peu dire qu'*Herakles Farms* traîne une réputation déplorable en matière de respect de l'environnement et des droits des populations locales (*Billets d'Afrique* n°220, janvier 2013). Ainsi, elle avait déjà dû quitter précipitamment le processus d'adhésion à la Roundtable on Sustainable Palm Oil (Table ronde sur l'huile de palme durable, RSPO) en septembre 2012 après que des associations environnementales locales, soutenues par Greenpeace et *The Oakland Institute* (un *think tank* basé en Californie) eurent porté plainte pour dénoncer le risque que ce projet faisait porter sur la faune et les moyens de subsistances des habitants (Agence Ecofin, 10 septembre 2012). Recruter un transfuge du WWF est donc une énième façon d'annoncer un engagement fort sur les questions de conservation, sans pour autant modifier ses pratiques.

Des corrompus mais aussi des corrupteurs en Afrique du Sud

En 2005, une affaire de corruption ébranlait l'ANC et débouchait

notamment sur la condamnation du conseiller financier du président, Schabir Shaik, puis à la démission de Jacob Zuma lui-même. Le corrupteur n'était autre que Thalès, la multinationale française de l'armement.

Comme les ennuis judiciaires de Sarkozy, l'affaire rebondit encore aujourd'hui. De nouvelles révélations du journal sud-africain *Mail & Guardian* indiquent que l'actuel porte-parole du gouvernement, Mac Maharaj, pourrait avoir été mêlé à l'affaire *via* un compte bancaire en Suisse qui aurait été ouvert pour faciliter les paiements par Thalès et dont il aurait lui-même pu bénéficier. Des partis d'opposition demandent donc la démission du porte-parole. Si l'affaire fait les gros titres de la presse en Afrique du Sud, pas un mot du côté de la patrie des Droits de l'homme à la presse libre. La corruption, c'est bon pour les Africains, surtout quand c'est le fleuron de l'industrie cocoricote qui corrompt.

Le Monde selon Le Monde

Dans le supplément « géo&politique » du Monde du 27 janvier, Christophe Châtelot chante le « nouveau départ » des relations France-Afrique, saluant à la façon d'un publi-reportage élyséen la « différence » de la politique de François Hollande. Rappelant une fameuse interview du secrétaire d'Etat à la coopération Jean-Marie Bocquel, cinq ans plus tôt dans ce même grand quotidien, le journaliste va jusqu'à parler d'une « Françafrique moribonde » à laquelle François Hollande est supposé porter le « coup de grâce » (Bocquel s'était contenté lui, de vouloir « signer son acte de décès »...). Pour éviter de se contredire, faut-il croire, ni ce journaliste ni ses confrères n'ont cru bon de couvrir la réception du dictateur camerounais Paul Biya par François Hollande, à peine trois jours plus tard : qu'un dictateur africain au pouvoir depuis plus de trente ans soit reçu à l'Élysée puis rencontre des patrons français du MEDEF, il semble que ça ne soit pas de la Françafrique si c'est habillé de quelques discours sur « le changement ». Pourtant, le même Christophe Châtelot n'ignore rien de la réalité du régime de Paul Biya : dans le supplément géo&politique, mais de l'édition du 25 septembre 2011, il en avait dressé un portrait au vitriol. Amnésie passagère liée à l'effort de guerre, sans doute.

Françafrique new look

Suite de la page 1

Or donc, la France intervient militairement dans une ancienne colonie d'Afrique subsaharienne mais cela n'a rien à voir avec l'impérialisme. Miss « Young leader » 1996 de la *French American Fondation*, Hollande a bien appris la leçon des showmen de la guerre spectaculaire : une belle guerre, simple comme un western, avec un shérif – nous – protégeant des paysans désarmés – les Maliens – des méchants bandits : les islamistes, qui, depuis la chute de l'empire soviétique, ont avantageusement remplacé les Rouges dans le rôle du mal absolu, ça a autrement plus de gueule que le soutien armé à des dictatures prédatrices. Il s'agit de faire accepter par un peuple français frappé par un chômage endémique et une pauvreté grandissante le coût considérable d'une énième intervention militaire – la France est le pays le plus interventionniste de la planète sur le plan militaire, avant même les États-Unis : Côte d'Ivoire, Libye, Afghanistan hier, Mali aujourd'hui, sans parler de ses bases militaires permanentes en Afrique et de ses guerres secrètes.

Pour un observateur averti, ce joli scénario diffusé jusqu'à plus soif par tous les gros médias ne tient pas debout. Au contraire de ce qui est répété à longueur d'antennes, Bamako n'était pas menacée, ni dans l'immédiat, ni à moyen terme. Les « méchants » sont financés et équipés par nos amis qataris et saoudiens. Enfin la France, qui prétend aujourd'hui défendre l'intégrité territoriale du Mali, envisageait sans sourciller en janvier 2012, par la bouche du ministre des affaires étrangères d'alors, la possibilité d'une sécession du Nord du Mali. Pur hasard, ce territoire que nous prétendons maintenant vouloir rendre au Mali, et que nous allons occuper en attendant – en attendant quoi ? –, regorge de ressources naturelles.

Désolé de briser la belle image : cette intervention est purement coloniale. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de s'assurer le contrôle d'un territoire stratégique pour les grandes puissances industrielles. L'assentiment de la marionnette transitoire à la tête du Mali n'était qu'une formalité. C'est en maître que parle le gouverneur français – pardon : l'ambassadeur de France au Mali – : *« Plus que jamais, l'heure n'est ni aux chicanes ni aux discussions vaines. L'heure est à l'unité. La nation [malienne] est en danger, le pays doit s'unir contre un adversaire commun [...] On ne peut pas conduire une action militaire et une action efficace de reconquête du Nord si, dans la capitale, n'importe quel groupuscule commence à faire sa loi. Ils [les organes de la transition] n'ont pas besoin d'être soumis tous les jours à une pression de la rue »,* avant de saluer la décision du gouvernement d'instaurer l'état d'urgence. Il s'agit d'interdire les manifestations des opposants à l'intervention, pourtant censés ne pas exister. Les manifestations d'enthousiasme pro-français, elles, ont fourni un flot inépuisable d'images flatteuses pour l'ego national. Ces images remplacent avantageusement celles des manifestations d'ouvriers de Renault ou de Peugeot, d'Arcelor-Mittal ou de Pétroplus, qui ne servent qu'à démoraliser la Nation.

Les grands bénéficiaires des maîtres ne se font plus dans l'industrie française mais dans les investissements agraires, miniers, commerciaux, dans les pays pauvres, dont la population est corvéable à merci et les dirigeants dociles jusqu'à la servilité. Quand il paie pour un budget dit de la « défense », c'est la défense de ces intérêts-là que finance le contribuable français. Nous voilà désormais dans le monde orwellien de la guerre perpétuelle, où nos armées volent de victoire en victoire sous les yeux fatigués de masses qui s'enfoncent dans la pauvreté.

Odile Tobner

**Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs**

bda@survie.org

TCHAD

Déby redevient fréquentable, l'impunité de ses crimes demeure

L'affaire Ibni Oumar Mahamet Saleh, du nom de cet opposant tchadien disparu il y a cinq ans est emblématique de l'impunité des crimes commis par le régime tchadien. Une impunité qui menace d'être renforcée par les négociations diplomatiques qui ont amené à l'intervention tchadienne au Mali.

Il y a cinq ans, le 3 février 2008, l'opposant tchadien Ibni Oumar Mahamet Saleh, leader du PLD (Parti pour la liberté et le développement) disparaissait à N'Djamena après avoir été arrêté par des forces de sécurité tchadiennes. Cette arrestation et cette disparition ont eu lieu au cours d'une attaque de forces armées hostiles au pouvoir du

dictateur Idriss Déby, qui a bénéficié à cette occasion d'un appui militaire français décisif pour son maintien au pouvoir.

La commission d'enquête tchadienne créée sous la pression internationale, dépourvue de moyens suffisants, n'a jamais pu aller au bout de son travail, le pouvoir tchadien s'étant empressé d'enterrer ses conclusions, publiées en juillet 2008, en créant un « comité de suivi » uniquement composé de proches de Déby. L'élimination d'Ibni par le pouvoir tchadien ne fait pourtant aujourd'hui aucun doute.

Une rencontre de commémoration a été organisée à Paris, dans un amphithéâtre de Sciences Po, le 1^{er} février dernier, par le comité de soutien à Ibni et sa famille, avec la participation du sénateur Jean-Pierre Sueur, de nombreux opposants tchadiens et de membres d'ONG (Amnesty International, ACAT) qui suivent attentivement ce dossier. Un point sur les démarches en cours et les obstacles rencontrés a été établi par les participants.



Idriss Déby offre des soldats pour combattre au Niger afin de s'assurer une immunité.

S'il y a peu à attendre de la commission de suivi tchadienne, qui ne s'est réunie qu'une fois, l'instruction des plaintes déposées par la famille d'Ibni auprès du TGI de Paris suit son cours. La présence à établir d'un capitaine de police français sur les lieux de détention d'Ibni, pourrait s'avérer déterminante pour la suite de l'enquête, étant donné les réticences du tribunal de grande instance de Paris à enquêter sur un dossier jugé trop « tchadien ».

L'armée française doit parler

L'activisme du sénateur Jean-Pierre Sueur et du député Gaëtan Gorce a également beaucoup contribué à faire progresser cette affaire. En janvier 2012, les deux parlementaires demandaient au procureur de police de Paris de saisir la Cour pénale internationale sur cette affaire. Jean-Pierre Sueur est par ailleurs le promoteur d'une loi visant à faire supprimer les verrous rendant ineffective la compétence extraterritoriale des juges français à l'égard des auteurs de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocides et qui devrait être soumise au Sénat dans les prochaines semaines. Des démarches répétées auprès de l'Elysée et des ministères ont conduit à la déclassification d'une partie des télégrammes diplomatiques échangés au

L'ombre de Déby au procès Habré

Le tribunal spécial créé en décembre 2012 pour juger Hissène Habré démarre ses activités le 8 février à Dakar sans que l'on connaisse encore la date du procès. L'ancien président tchadien (1982-1990), réfugié au Sénégal sera jugé pour crimes contre l'humanité 23 ans après sa chute. Sous son régime sanguinaire, sa redoutée police politique s'illustre par des milliers d'arrestations, des tortures et des exécutions sommaires d'opposants et autres tchadiens simplement soupçonnés. On estime à plusieurs milliers le nombre de Tchadiens ayant ainsi subi ce triste sort à cause de leurs opinions. Si ce procès est attendu avec impatience par les victimes du régime Habré, il permettra également de rappeler le rôle de chacun des acteurs de cette décennie noire. Notamment celui d'Idriss Déby, pilier du régime Habré jusqu'en 1989 avant de le chasser du pouvoir avec l'aide des services français.

Quand la guerre civile éclate en 1979, l'actuel président tchadien est commandant en chef des Forces armées du nord (FAN) aux côtés d'Hissène Habré pendant la rébellion contre le président Goukouni Weddeye. En 1982, Hissène Habré succède par les armes à Weddeye. Idriss Déby devient commissaire aux armées et à la sécurité mais aussi commandant en chef de l'armée nationale. Il s'illustrera lors du fameux Septembre noir, la « pacification » aveugle et sanglante de populations du sud du pays en 1984 : des milliers de victimes, des centaines de cadres sudistes liquidés et un traumatisme toujours présent. Jusqu'en 1989, date de sa rébellion, Déby était l'un des piliers du régime, responsable de centaines d'exécutions sommaires. Les victimes étaient si nombreuses qu'elles ont été parfois enterrées dans des fosses communes. Pour beaucoup de Tchadiens, Idriss Déby devrait comparaître aux côtés d'Hissène Habré.

cours de la détention d'Ibni. Pour certains observateurs, la connaissance précise par l'armée française de ce qui s'est passé à N'Djamena durant cette détention est évidente. Un colonel de l'armée française, Jean-Marc Gadoullet, se serait trouvé aux côtés d'Idriss Déby pendant les opérations. Il recevra quelques mois plus tard la Légion d'honneur des mains de Nicolas Sarkozy (avant de refaire surface il y a un peu plus d'un an dans des aventures barbouzardes au Mali). Si les enregistrements des communications interceptées par le renseignement militaire français permettraient probablement de connaître les faits et leurs responsables, il demeure à ce stade difficile d'obtenir leur déclassification, selon Jean-Pierre Sueur, interrogé à ce sujet au cours de la conférence de Sciences-Po.

Déby relégitimé ?

Au delà du seul cas d'Ibni, c'est la relation franco-tchadienne qui a interpellé la plupart des intervenants et auditeurs de la conférence du 1^{er} février, qui ont évoqué et dénoncé l'ensemble des crimes impunis de Déby et rappelé le rôle de la France dans le maintien au pouvoir du dictateur tchadien. Le renouveau récent de ces relations diplomatiques, dans le contexte de la participation tchadienne aux opérations armées au Mali conduites par la France, est un motif de préoccupation partagé par de nombreux opposants et militants des Droits de l'homme tchadiens et français. Si certains élus français, comme Jean-Pierre Sueur osent encore affirmer qu'« *il n'y a jamais aucun intérêt supérieur, diplomatique ou stratégique, qui fasse qu'un pays comme la France puisse accepter de cautionner les violations des Droits de l'homme* », c'est loin d'être la ligne empruntée par la diplomatie française, qui a fait le choix d'oublier la nature répressive, criminelle et clanique de certaines troupes africaines qu'elle est allée chercher pour combattre au Mali. C'est donc avec une grande amertume que les Tchadiens qui ont fui les exactions du régime Déby entendent aujourd'hui vanter la compétence supposée des « *soldats du désert* » tchadiens par des militaires, diplomates, journalistes français et africains. Les crimes du régime tchadien ne sont-ils pas suffisamment documentés pour que des voix critiques s'élèvent en France, dans les médias et au Parlement pour dénoncer les conséquences possibles du pacte entre François Hollande et Idriss Déby pour les populations tchadiennes, effrayées de voir un régime tant honni relégitimé sur la scène internationale ?

Fabrice Tarrit



Président Dia

« *Il est Français avant d'être quoi que ce soit. Il a beau chanter la négritude mais je crois que c'est du romantisme. Sa conviction profonde, c'est la France, l'amour de la France. Il devrait être dans votre Panthéon.* » Ces mots, ce sont ceux d'un connaisseur : Mamadou Dia à la fin de sa vie. Deux ans après l'indépendance, le 17 décembre 1962, Mamadou Dia, président du conseil du Sénégal, est arrêté et condamné à perpétuité, accusé de coup d'État par son ami et compagnon Léopold Sédar Senghor. Il est emprisonné avec quatre de ses plus proches ministres. Le lendemain, la constitution est modifiée, le régime présidentiel succède à un régime parlementaire et donne à Senghor les pleins pouvoirs. C'en était fini du système bicéphale où Dia avait en charge la politique économique du pays et sa mise en œuvre et Senghor, la politique extérieure. La première rupture entre les deux hommes date de 1958 quand la France organise dans ses colonies un référendum visant à la création de la Communauté française. Dia, bien avant la Guinée, rejette l'idée et opte pour une accession immédiate à l'indépendance sans tutelle préalable de Paris. Il ne se doutait pas de l'aveu que lui ferait Senghor : « *J'ai promis aux Français de voter oui* ». Une trahison qui précédera donc celle de 1962. Toujours pour les mêmes raisons. Dia milite pour une rupture nette avec la France et souhaitait une diversification des partenaires extérieurs. Sur le plan agricole, il installe des coopératives

et prépare une sortie planifiée de l'économie arachidière. Les constructions de logement se multiplient grâce à une nouvelle structure qui a donné son nom à bon nombre de quartiers dakarois : la SICAP. Dia prévoyait également de mettre fin à la coopération militaire française. Deux semaines avant son arrestation, Dia prononce un discours dans lequel il prône la « *mutation totale qui substitue à la société coloniale et à l'économie de traite une société libre et une économie de développement* ». Une déclaration qui provoque le dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement les jours suivants. Jugeant cette motion irrecevable, Dia tente d'empêcher son examen par l'Assemblée nationale au profit du Conseil national du parti, en faisant évacuer la chambre des députés. La motion sera votée dans l'après-midi même au domicile du président de l'Assemblée, Lamine Guèye. Le chef d'état-major Amadou Fall est destitué, remplacé par un ancien officier de l'armée française, le capitaine Jean Alfred Diallo. Fall dira à Dia : « *J'ai été destitué sur ordre de la France* ». Mamadou Dia ne sera libéré qu'en 1974. Avant sa disparition en 2009, il dira avoir pardonné à Senghor. « *La seule chose que je ne lui pardonnerai jamais, c'est d'avoir permis au Sénégal de devenir ce qu'il est aujourd'hui alors que nous étions si bien parti après l'indépendance* ».

Raphael De Benito

Président Dia, un film documentaire d'Ousmane William Mbaye • 2012 • Autoproduction, Institut national de l'audiovisuel, Les Films Mama Yandé.

SAHEL

Guerre au terrorisme : une opportunité française et européenne ren

Au moment où les opérations militaires laissent la place à la réflexion sur l'avenir, le jeu des intérêts se manifeste clairement. L'opération Serval est la partie visible d'une politique régionale solidement élaborée.

« **J**e considère qu'il faut faire beaucoup plus au niveau européen que ce qui est fait en ce moment... Il faut bien voir ce qui est en jeu, ce qui est en jeu c'est l'avenir du Mali, mais c'est l'avenir de l'Afrique toute entière, et c'est l'avenir de l'Europe », (France Culture, 27 janvier). Ce point de vue, largement partagé dans la classe politique française, est celui de l'ancien patron du PCF, aujourd'hui chef du MUP (Mouvement unitaire progressiste), Robert Hue par ailleurs sénateur et vice-président

de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Dans leur livre de prospective *Chindiafrique*, Boillot et Dembiski analysent les grands équilibres du monde en 2030, « *la Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain* ». Quelle sera alors la place de l'Europe ? Et ils posent la question : « *Les Européens vont-ils relever le défi africain à l'heure des grandes migrations de leur voisin immédiat ?* »

Quant au monde des affaires, le sentiment d'urgence s'exprime au grand jour : « *Quelles qu'elles soient, elles [les entreprises] doivent se presser pendant que les Chinois construisent des routes à péages, les Libanais installent des supermarchés et les Qataris ou les Saoudiens bâtissent de grands hôtels.* » Pour la journaliste des *Echos* (17 janvier) il n'y a pas de temps à perdre ! Jusqu'à présent, les voix chinoises se sont faites plutôt discrètes, mais il ne faudrait pas s'imaginer que les enjeux de concurrence

ne seraient pas perçus du côté chinois : le 18 janvier, He Wenping, directrice des Etudes africaines à l'académie chinoise des Sciences sociales (CASS), a publié dans le quotidien chinois *Global Times* un article intitulé « *Il faut se méfier de la légitimation du nouvel interventionnisme, en Afrique* », dans lequel elle met en lumière des risques liés à l'intervention française, dont le principal porte sur la légitimation de l'ingérence extérieure.

Il apparaît donc bien clairement que derrière la justification « anti-terroriste » de l'intervention française c'est la mise en œuvre d'un projet politique global. D'une part, et contrairement à ce qui a été affirmé par le président français, il y a bien, dès maintenant, des intérêts économiques au Mali¹, mais si l'on se place dans une perspective prospective, comme le dit Robert Hue, c'est l'intérêt futur de l'Europe qui se joue, dans un pays - le Mali - aux très forts potentiels, et, que la géographie a placé comme clé de voûte

Intox sur la légalité de Serval

On aurait pu croire, dans les premiers jours de l'opération Serval, que c'est en France, et non au Mali que l'état d'urgence avait été décrété. La liberté de la presse a-t-elle été suspendue sans qu'on en soit averti ? Il fallait en tout cas beaucoup d'efforts pour faire la distinction entre la communication du pouvoir et les commentaires journalistiques, qu'il s'agisse de la légalité, de la légitimité, des motivations ou du prétendu consensus international touchant à l'intervention française.

« *Dans le cadre de l'ONU !* », ont affirmé à l'unisson tous les chiens de garde, avant de se rendre compte un peu tard que le gouvernement lui-même ne prétendait pas avoir agi dans le cadre de la résolution 2085 qui n'autorisait qu'une « force internationale sous conduite africaine » - la Misma, qui se faisait attendre. De manière inédite, il mettait en avant l'article 51 de la charte de l'ONU qui mentionne « *le droit de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée* ». Une première qui légitimera par avance tous les conflits à venir s'il fait jurisprudence. Vu sa fragilité, l'argumentaire a été rapidement remis au profit d'une autre acrobatie rhétorique du ministère des Affaires étrangères : si on a violé la résolution 2085, c'est pour la rendre plus vite applicable... Mais on avait déjà vu, en Libye ou en Côte d'Ivoire, comment les résolutions de l'ONU sont interprétées de manière très élastique par la diplomatie française. De toute façon, résumait le député UMP Patrick Ollier

(France culture, 14 janvier), « *le problème n'est pas de savoir s'il y a un accord de l'ONU, le problème est de savoir s'il y a un accord de défense entre la France et le Mali. Oui, il y en a un* ». Une hallucination partagée entre autres par LeMonde.fr (« *Mali : l'opération «Serval» est-elle légale ?* », 14 janvier), ou des « experts » tels que Philippe Migaux (3D, France inter, 20 janvier). Selon Vincent Jauvert, du *Nouvel Observateur* (18 janvier), ce sont « *les officiels français [qui] laissent courir cette rumeur. Car entre la France et le Mali, il n'existe qu'un accord de coopération militaire datant de 1985, dont l'article 12 du chapitre 4 prévoit par ailleurs : « Le présent accord de coopération exclut toute possibilité de stationnement d'unités constituées des Forces armées françaises sur le territoire malien.* » Mais qu'importe, puisque l'opération a été déclenchée à l'appel du président malien, nous a-t-on alors seriné, oubliant le plus souvent de préciser d'une part que Diocounda Traoré, président de transition à la suite du coup d'Etat militaire, ne bénéficiait pas de la légitimité d'un président démocratiquement élu, et d'autre part que les préparatifs logistiques engagés de longue date n'avaient pas attendu cet appel à l'aide... Mais qu'importent les arguties juridiques. Hollande nous a prévenus : la France est désormais engagée dans la « *guerre contre le terrorisme* », la même que celle par initiée par Georges W. Bush. Celle-ci étant par principe vouée à se prolonger jusqu'à plus soif, l'union sacrée a de beaux jours devant elle.

ité pour une forcée

de tout l'ouest du Sahel. Pour garder sa place dans le grand jeu de la concurrence économique, la France, dont le tissu industriel est mal en point, reprend, pour le revivifier, sa forte tradition interventionniste : mainmise, logique de tutelle, encadrement, non seulement ingérence, mais encadrement politique – par la force militaire si besoin .

Tout se passe comme si l'indépendance du Mali – pourtant toute relative – avait volé en éclat. Avec l'intervention française on voit s'afficher sans vergogne la tutelle directe. Militaires, politiques, experts, journalistes tout le monde en France sait ce qui est bon pour le Mali et ce qu'il doit faire. Une tutelle de chaque instant, encadrée de toutes parts. Et les Maliens n'ont qu'à appliquer.

«Une mission autant politique que militaire»

D'abord celle du général Lecointre, commandant de la mission européenne de formation de l'armée malienne (EUTM Mali) : « La guerre n'est pas finie. Il y a un réel besoin sur le long terme. La mission européenne a un objectif, en réalité, au moins autant politique que militaire². Il est de reconstruire l'armée malienne pour restaurer l'intégrité territoriale de l'Etat malien, et de construire une armée respectueuse de la démocratie et de l'Etat de droit... Il faut donc considérer les choses sur le temps long, au moins le temps moyen, et non sur le court terme » (Blog Bruxelles2, 26 janvier).

Le 16 janvier, l'ambassadeur de France à Bamako, Christian Rouyer, évoquant le décret d'état d'urgence promulgué par le président malien par intérim, Dioncounda Traoré, explique de façon décomplexée qu'il attend que l'ordre règne à Bamako comme s'il était ministre de l'Intérieur : « On ne pouvait pas se réveiller un jour sans savoir quelles manifestations allaient entraver la vie publique. L'activité économique était au ralenti et des gens brûlaient des pneus sur les routes. Il y avait d'autres qui criaient des slogans contre le Président ou le Premier ministre (...) L'Etat d'urgence était nécessaire. L'heure n'est plus aux chicanes ni aux discussions vaines. L'heure est à l'unité. La nation est en danger, le pays doit



Militaires français et maliens posant devant l'entrée de la ville de Diabaly

s'unir contre un adversaire commun ». Après les militaires et les diplomates, une véritable armada de spécialistes s'active pour infantiliser encore plus les responsables maliens. Gilles Holder, anthropologue, spécialiste du Mali brille par sa franchise : « L'intervention nous donne des responsabilités énormes et coûteuses car le Mali n'a pas les ressources pour se reconstruire. Il doit être pensé par ceux qui y ont intérêt. C'est triste mais c'est ainsi. Ce pays devra être accompagné financièrement. Pourquoi la France, qui n'y a guère d'intérêt économique, ne serait-elle pas légitime à le faire ? Au lieu d'invoquer l'histoire commune passée, imaginons le futur ! » (Le Monde, 28 janvier). La France a d'ailleurs appelé Bamako à « engager sans plus attendre des discussions avec les représentants légitimes des populations du Nord (élus locaux, société civile) et les groupes armés non terroristes reconnaissant l'intégrité du Mali » (AFP, 30 janvier).

Une forme d'autonomie interne

Pierre Boilley, historien spécialiste du monde touareg, a beau développer des analyses fines et critiques des faits et des groupes, cela ne l'empêche pas de quitter l'objectivité scientifique pour jouer les conseillers politiques : « (...) Je crois qu'il serait maintenant intéressant et fondamentalement utile d'accorder ce qui avait été à minima mis en place dans le pacte [des années 90] c'est-à-dire une forme d'autonomie interne qui permette donc un développement plus accéléré, une prise en main beaucoup

plus importante et approfondie des populations du nord et une garantie surtout que l'armée malienne ne viendra pas comme une armée conquérante dans la région avec son lot, hélas, qu'on a pu voir, d'exactions et d'humiliations en 90. (...) ». (France Culture, 31 janvier)

S'il est impératif de prévenir les actes de vengeance, le refus fait à l'armée malienne de pénétrer sur une partie du territoire est une ingérence flagrante. Et que s'est-il passé quand le président Dioncounda Traoré a présenté sa feuille de route au vote de l'Assemblée nationale du Mali – elle-même prolongée au delà de son mandat ? De fortes réserves ont été émises : « Au sujet de la négociation avec "les groupes armés qui ne remettent pas en cause l'intégrité territoriale et la constitution", il y a eu un tollé général des députés, selon lesquels il n'y a pas de négociation possible avec le MNLA. » (Koaci, 29 janvier). Les députés voient bien la manœuvre plus que classique : application du principe « diviser pour régner ».

Pour finir, il a bien fallu voter - comment faire autrement ? - et la feuille de route a été adoptée à l'unanimité ! Réaction de satisfaction à Paris : « Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a salué l'adoption par le Parlement malien mardi d'une « feuille de route » politique pour l'après-guerre. Ce document prévoit une discussion avec certains groupes armés dans le cadre de la « réconciliation nationale » et le président Dioncounda Traoré a déclaré espérer des élections avant le 31 juillet »

Si pour les Maliens toute expression de résistance à cette tutelle est encore

►►► délicate, elle se manifeste clairement au Burkina Faso. Chrisogone Zougmore du Mouvement burkinabè des Droits de l'homme et des peuples (MBDHP) s'indignait : « *De l'intervention de l'armée française, je voudrais d'abord m'inquiéter de la manière dont elle s'opère et surtout de ses conséquences sur la situation au Burkina ainsi que dans les autres pays voisins du Mali. Chose curieuse en effet, c'est par la voix du ministre français de la Défense, sur RFI, que nous avons appris que, dans le cadre de l'opération Serval, la France disposerait d'unités et de matériels militaires déployés au Burkina Faso. Et il l'a annoncé sans sourciller et de la manière la plus naturelle qui soit. C'est inadmissible! Qui a donc donné l'autorisation à la France, à l'insu des Burkinabè, de déployer ces unités et ce matériel sur notre sol d'Etat indépendant? Est-il certain qu'elles repartiront une fois l'opération Serval terminée ou les maintiendra-t-on chez nous pour autre chose? Et lorsqu'on parle d'attitude de type néocolonialiste, certains osent encore s'offusquer* », (Lefaso.net, 28 janvier).

Une France philanthropique ?

Faut-il rappeler qu'à l'origine de la crise d'aujourd'hui se trouve l'affaiblissement complet du Mali et de ses institutions, pourtant déjà fortement encadré et aidé par quantité d'organismes extérieurs. Non seulement les grandes puissances, la France en tête, vont maintenir cet état de fait, mais elle profitera des opportunités ouvertes par l'intervention armée. L'expérience a montré que les autorités françaises font rarement preuve de philanthropie sur le continent. Il est aussi à craindre que, se servant de l'image de libératrice gagnée à coups de canon, la France pourrait aller encore plus loin dans sa mainmise, lâchant quelques miettes à ses bons alliés. Ne faudrait-il pas plutôt respecter la souveraineté du Mali, desserrer l'étau militaire, diplomatique, économique, intellectuel qui a affaibli le pays? Remettre à plat les codes miniers et fonciers, les modalités de toutes les aides, tirer un trait sur les dettes illégitimes, restaurer le bien public, pour ne pas reprendre tous les outils qui ont conduit le Mali à la déconfiture ?

Le vrai tournant historique serait là.

Gérard Moreau

1 : Les références sont nombreuses, voici deux exemples : pour le sol, www.oaklandinstitute.com. Pour le sous-sol : www.mining-mali.com
2 : souligné par nous

MALI

La France, chantre de l'autonomie

Après l'entrée en guerre de la France au Mali, et la prise des villes du nord, des personnalités politiques françaises, Laurent Fabius et Elisabeth Guigou en tête, mettent en avant les revendications du MNLA et l'autonomie du nord du pays

A l'occasion du point presse du 28 janvier, le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius déclare qu'« il revient aux autorités maliennes de préparer des élections et d'engager sans plus attendre des discussions avec les représentants légitimes des populations du nord (élus locaux, société civile) et les groupes armés non terroristes qui reconnaissent l'intégrité territoriale du Mali. Seul un dialogue nord-sud permettra de préparer le retour de l'Etat malien dans la région Nord ». Elisabeth Guigou, députée, présidente de la commission des Affaires étrangères déclare à son tour le 2 février qu'« il faut qu'un plan d'autonomie pour le nord du Mali soit mis en place parce que c'est demandé depuis très longtemps par les Touaregs en particulier mais pas seulement. » La classe politique semble assez unanime sur la question. En janvier 2012, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, en visite à Bamako en avait appelé au dialogue avec le MNLA. Un an plus tard, il semble vouloir donner aussi du crédit au groupe Mouvement islamique de l'Azawad (une scission d'Ansar Dine au lendemain de l'intervention de janvier 2013, qui en appelle soudain à une solution politique) et persiste « beaucoup d'entre eux [des Touaregs] se battent, depuis des décennies, non pour imposer la charia mais pour faire valoir leurs droits. Nous avons affirmé notre détermination à garantir l'intégrité territoriale du Mali et c'est un principe fondamental. Mais dans ce cadre, des solutions de décentralisation poussée, voire d'autonomie sont envisageables ».

En réalité, à partir de fin 2011, quand le MNLA se constitue, les autorités françaises ont adopté une posture équivoque et lui ont prêté une oreille attentive, sans doute notamment dans l'idée que ce groupe armé touareg puisse être un allié dans la lutte contre AQMI – un argumentaire à nouveau repris aujourd'hui. La même

année, la visite au Quai d'Orsay d'une délégation du MNLA avait fait du bruit. En janvier 2013, un drôle de personnage refait surface : Robert Dulas. Emissaire officieux, barbouze, ancien conseiller de divers chefs d'Etats africains, vice-président de la société militaire privée française Secopex, cet « ex-« ambassadeur itinérant et plénipotentiaire » (!) a été nommé, en 2010, par la junte au pouvoir à Niamey pour travailler « à l'émergence d'une province autonome touareg » (*Lettre du continent* n°604). Dulas explique donc dans un interview à la *Tribune de Genève* qu'un accord se négocie en coulisses avec le MNLA : « Des contacts ont été pris avec la France, les choses sont en phase de finalisation ». A noter que le MNLA et une faction du groupe Ansar Dine entrée en dissidence, le MIA, ont opportunément repris la ville de Kidal à la veille de l'arrivée de l'armée française.

Une barbouze française grenouille avec le MNLA

Robert Dulas déballe même largement son rôle d'intermédiaire : « J'ai aidé à la réalisation d'une tournée diplomatique pour leur ouvrir des portes en Europe et aux Etats-Unis. Il fallait que les gens et en particulier les politiques comprennent que les Touaregs du MNLA étaient laïques et totalement contre l'application de la charia. En France, ils ont été reçus à l'Assemblée nationale, au Sénat, aux Affaires étrangères et dans différents ministères. Ils ont aussi pu nouer des contacts avec le Nigeria et l'Algérie. Par la suite, ils ont été perçus différemment. La Suisse aussi a noué des contacts avec eux et collaboré à la rédaction de textes de consensus. »

Au-delà du politique, les médias français offrent aussi une couverture exceptionnelle aux portes-parole du MNLA. En premier lieu Moussa Ag Assarid qui a accès régulièrement aux antennes depuis le mois de janvier 2012 y compris depuis la déclaration d'indépendance de l'Azawad du MNLA faite le 6 avril 2013. Surprenant quand officiellement, l'intervention française a pour but officiel le retour à l'intégrité territoriale du Mali.

On peut s'étonner que les autorités et les médias français fassent tant de cas des revendications fluctuantes de ce groupe

Autonomie du Nord

– et à l'inverse prennent peu en compte la voix des autres Maliens demeurant dans le nord du pays – ou d'ailleurs.

Au Mali, Kalifa Doumbia, député UDD élu en Commune VI de Bamako déclare en janvier 2013 : « Nous pensons qu'il n'y a pas réellement d'interlocuteur en matière de



négociation en ce moment. Nous ne les croyons pas du tout, mais seulement, il y a des communautés qui sont restées en place, nous pouvons demander une table-ronde de conciliation avec ses populations pour que nous puissions établir une véritable base de développement socio-économique et de mieux vivre avec les populations du nord. » L'engouement des autorités et médias français pour le peuple touareg et l'autonomie du nord évacue les réalités que les Maliens connaissent bien : le MNLA n'est pas représentatif des Touareg, loin s'en faut et ils ne sont pas seuls habitants au nord du Mali. Et ils ne sont même pas majoritaires en nombre, Peuls, Songhaï, Arabes, Bamanan étant complètement oubliés. Escamotés aussi l'histoire politique complexe de la région et les différents accords – en particulier le Pacte national signé à l'issue de la rébellion des années 1990 qui ont permis d'intégrer de nombreux Touaregs et Arabes du nord dans l'armée et dans l'administration depuis vingt ans et prévu le décaissement de sommes importantes pour le développement du nord du pays..

Simplification à outrance

Les autorités comme les médias français ne rappellent pas non plus que des personnalités touaregues sont aux commandes des plus hautes institutions du Mali comme Oumarou Ag Mohamed Ibrahim président du Haut Conseil des Collectivités, Assarid Ag Ambarcaouane, vice-président de l'Assemblée nationale, Agatham Ag Alhassane, ex-directeur de l'ABFN, ex-ministre de l'Environnement

puis de l'Agriculture... Ni que sur dix-neuf députés du Nord, onze sont des Touareg.

Quant à savoir si le nord du Mali a été particulièrement négligé au profit du reste du Mali, rien n'est moins certain. Plus de 70% de la population du Mali vit en dessous du seuil de pauvreté, que ce soit dans les régions du nord ou ailleurs. Des projets étaient en cours avant le conflit : une route pour mieux desservir Tombouctou ou le barrage de Taoussa qui allait transformer l'agriculture de la région. Et si les fonds d'aide affectés au nord n'ont pas apporté les résultats escomptés, le phénomène n'est pas propre à cette région.

Alors pourquoi cet amour immodéré des autorités françaises pour le MNLA ? Comment se fait-il que les champions de la démocratie placent sur le même plan les élus des régions du nord et les « groupes armés non terroristes », alors que ce même groupe a été le premier à prendre les armes en janvier 2012 ?

Pourquoi tout ce vocabulaire qui fait des Touareg un groupe à part, alors que le Mali est un pays pluri-ethnique. Pourquoi chercher à dresser le « nord » contre le « Sud », alors qu'un collectif des conseils régionaux de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en appellent à un processus où « les populations civiles et l'ensemble de leurs élus et représentants [seraient] au cœur du processus de paix et de réconciliation » et engagent leur responsabilité collective « pour la préservation de notre vivre-ensemble ».

Juliette Poirson et Gérard Moreau

Pendant les combats, les affaires continuent...

L'histoire est racontée par le président délégué du CIAN (Conseil des Investisseurs en Afrique Noire), Anthony Bouthelier : « Un jour quelqu'un me dit : je veux investir dans tel pays. C'était à l'est de l'Afrique. Je lui dis : "Tu es fou, il y a une guerre civile et une famine." Il me répond : "Oui, mais je veux monter une entreprise de transports parce que l'ONU vient de voter une aide alimentaire et donc je vais avoir une entreprise de camions." Et il a fait fortune ! Je reconnais que c'est paradoxal et c'est choquant. Mais il faut bien comprendre qu'un chef d'entreprise est un gestionnaire de risques. Donc dans une situation trouble, ça ne veut pas dire que toutes les activités s'arrêtent. Pas du tout. Il peut y avoir des activités de service, je pense ici aux entreprises de téléphonie mobile et tous les jours on voit à la télévision des gens qui appellent leurs parents au Mali. » (France Culture, le 17 janvier). Il faut donc reconnaître les qualités de « gestionnaire de risques » de Jean-Luc Bohé, patron d'Orange Mali. Le déclenchement de l'intervention armée de la France date du 11 janvier, onze jours plus tard, la nouvelle tombe : « Orange Mali et MFS Africa ont annoncé aujourd'hui le lancement du service de transfert Orange Money Transfert International au Mali. Les clients Orange Money au Mali peuvent désormais recevoir de l'argent envoyé depuis l'international directement sur leurs comptes Orange Money. » (realwire.com, 22 janvier). Risques peut-être, mais risques juteux. On lit dans *Les Echos* (17 janvier), à propos d'Orange : « En Afrique, malgré la modicité des revenus des abonnés et de leurs dépenses, ses marges y sont plus élevées qu'en Europe ».

Gérard Moreau

Un nouvel Eldorado

Total a annoncé avoir signé deux permis d'exploration avec les autorités mauritaniennes dans le très prometteur bassin de Taoudéni, large de 1,5 million de kilomètres carrés, partagé entre le Mali, l'Algérie, la Mauritanie et le Niger (blogfinance.com, 21 janvier). Il est utile de rappeler que Jean François Arrighi de Casanova, directeur Afrique du Nord de Total faisant état des immenses découvertes gazières dans le secteur parlait de « d'un nouvel Eldorado ».

MALI

Opération Serval : le dessous des chiffres

François Hollande l'a affirmé aux journalistes à l'occasion de ses vœux à la presse le 16 janvier) : « (...) la France, elle libère. (...) la France, elle porte des valeurs. Elle n'a aucun intérêt au Mali. Elle ne défend aucun calcul économique ou politique. Elle est au service, simplement, de la paix. » C'est beau, simplement, comme l'Antique. On mesurera d'autant mieux l'esprit de sacrifice qu'on saura que les opérations extérieures de la France (les opex en jargon militaire) coûtent bonbon au contribuable. La comptabilité officielle est biaisée et en minimise l'importance, puisqu'elle ne mesure que les « surcoûts » par rapport à une situation toute théorique où l'armée serait inactive. C'est évidemment absurde dans la mesure où il y a longtemps que la vocation première de l'armée française n'est pas de défendre le territoire national, mais de se projeter hors de ses frontières, en Afrique notamment, et une bonne part des 31,4 milliards du budget de la défense concourt donc à cet objectif.

Un milliard d'euros, la moyenne annuelle du surcoût des opex depuis dix ans

Mais version grand public ça donne : « les sommes en jeu » ne sont pas « très importantes », parce que « que la France fasse la guerre ou pas, ça revient à peu près à la même chose », selon les journalistes de France 2 (relevé par Samuel Gonthier, « Sur France 2, la guerre n'est pas chère », *Télérama*, 18 janvier). A quelques centaines de millions d'euros prêts tout de même... Depuis dix ans, la moyenne annuelle du surcoût des opex avoisine le milliard d'euros, avec un pic à 1,2 milliards en 2011 (les chiffres 2012 n'ont pas encore été publiés.) L'opération Serval a, quant à elle, déjà atteint la somme de 50 millions d'euros après seulement trois semaines. Le provisionnement annuel destiné aux opex a beau avoir été augmenté dans les dernières lois de programmation militaire, atteignant un peu plus de 600 millions d'euros, les prévisions sont toujours très régulièrement dépassées. Auparavant,

c'est la grande muette qui se débrouillait pour régulariser par des acrobaties financières, prenant par exemple sur son budget d'équipement pour compenser la différence. Mais désormais, on pioche dans le budget des autres ministères. Quoi de plus normal, quand on est au service, simplement, de la paix, sans aucun calcul économique... Des calculs, pourtant il y en a, et même très régulièrement, dans les publications de l'institution militaire ou des « experts » qui gravitent autour, pour justifier le budget colossal des armées. On évalue la rentabilité de notre politique de défense, ses effets sur la croissance, ou les « retours économiques sur investissement militaire », autrement dit les bénéfices escomptés pour les grands groupes français.

Selon le *Canard Enchaîné* (16 janvier), Hollande, en visite à Abu Dhabi (où la France, rappelons-le, dispose d'une base militaire) aurait déclaré à un pilote français : « Il faudra leur montrer (aux Emirats) toutes les qualités du Rafale (...) C'est aussi un élément très important de votre mission : montrer que les matériels français sont les plus performants. Merci pour votre double mission, à la fois opérationnelle et... commerciale. » A la même période, l'Inde disait également examiner la possibilité de commander 189 appareils.

Que la citation d'Hollande soit réelle ou non, elle résume en tout cas l'un des avantages des opex françaises en Afrique : mieux qu'Eurosatory, elles permettent de faire la démonstration grandeur nature des qualités du matériel « made in France ».

Bien utile pour rester sur le podium des principaux exportateurs d'armes de la planète. A quoi il faut ajouter aussi les espoirs d'occuper une place privilégiée en matière de « reconstruction post-conflit » du pays dans lequel on intervient, qu'il s'agisse des gros marchés publics, des exportations de biens ou de services, ou de l'exploitation du sous-sol. Le Mali ne fait bien sûr par exception à la règle, même si dans son cas, les intérêts économiques sont davantage pensés au niveau régional que strictement national.

Raphaël Granvaud

NIGER

Comment Ar

La récente révélation d'une série d'informations confidentielles jette une lumière crue sur la façon dont Areva dicte ses conditions à l'Etat du Niger

Le 12 mars 2011, lorsque Mahamadou Issoufou est élu président, les observateurs de la vie politique nigérienne sont partagés sur ses capacités à gérer la délicate question au cœur des relations franco-nigériennes : l'exploitation de l'uranium.

Près de deux ans après son élection, on entrevoit un début de réponse et il semble que le Niger n'a toujours pas trouvé le dirigeant qui parviendra enfin à ce que l'exploitation de l'uranium se fasse dans l'intérêt de sa population.

Pourtant, le président Issoufou a l'avantage de très bien connaître la question et Areva : ingénieur des mines, ancien dirigeant de la Somair, une des filiales d'Areva au Niger, il avait ensuite été chargé par l'ex-président Tandja de la renégociation des contrats liants le Niger à Areva. Depuis son élection, Mahamadou Issoufou a promis beaucoup de changements dont les financements proviendraient des revenus tirés de l'exploitation des matières premières. A la fin de l'année 2011, le premier baril de pétrole nigérien sort de terre, la troisième mine d'uranium (chinoise pour celle-ci) est en exploitation à Azelik, le projet de mine géante d'Imouraren d'Areva peine à mobiliser les fonds nécessaires aux investissements colossaux.

Le budget annuel du Niger passe, sous la présidence d'Issoufou, de 734 milliards de FCFA en 2010 à 1262 milliards de FCFA en 2012, presque un passage du simple au double en trois ans. Les dépenses sont financées par l'endettement massif, en attendant les revenus tirés des richesses du sous-sol. Las, en ce début d'année 2013, les revenus escomptés tardent à se concrétiser, tandis que se resserre sur le cou des Nigériens le nœud coulant de la dette au point que le président Issoufou s'inquiète sérieusement pour de sa réélection en 2016.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser le durcissement des discours

Areva dicte sa loi

tenus par les autorités du Niger à Areva ces derniers mois. La firme française, elle-même en proie à d'importantes difficultés financières résultant de multiples ratés (EPR, Uramin...), tente de reculer le plus possible la date d'ouverture de la mine d'Imouraren jugeant que les conditions de marché mais aussi sécuritaires, ne sont pas réunies. En juin 2012, lors de sa première visite à son ami François Hollande, Issoufou arrache la promesse de tout faire pour accélérer le chantier de la mine géante, en échange de son soutien total à la position française sur la crise malienne. Mais sur le terrain rien ne change et Areva compte bien rester maître de l'agenda.

Le Niger à l'offensive

Issoufou va alors changer de tactique et passer à l'offensive, les attaques contre Areva se multiplient, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les arguments développés depuis une décennie au Niger par les associations spécialisées dans ces questions (ROTAB, GREN, Aghir In Man, Alternatives Niger...) sont utilisés par le gouvernement pour mener une charge médiatique sans précédent contre Areva au Niger : les travailleurs sont sur-exploités sur le chantier d'Imouraren dans des conditions inacceptables et les impacts sur l'environnement ont été camouflés. Surtout, à l'issue du conseil des ministres du 24 octobre 2012, une déclaration du gouvernement fait état du « déséquilibre du partenariat entre le Niger et le groupe Areva dans l'exploitation de l'uranium » qui « est corroboré par le fait que les recettes tirées de l'uranium représentent 5% des recettes du budget national ». Au Niger c'est du jamais vu, soudainement les responsables des associations locales spécialistes de ces questions sont invités sur les radios, les télévisions, y compris publiques, mais aussi dans les ministères. La parole se libère avec la bénédiction de l'Etat. La stratégie, résolument offensive tient compte de l'impérieuse nécessité pour la France d'afficher de solides soutiens à ses projets de guerre au Mali. Le Niger se place en partenaire stratégique de la France, mais s'affirme conscient de son exceptionnelle importance pour l'industrie nucléaire française,

une place qui vaut son prix, la France et Areva devront respecter leurs engagements initiaux et payer le juste prix de l'uranium, ou alors les cartes seront rebattues.

La belle histoire ainsi racontée va prendre fin brutalement avec la révélation sur le site de l'Observatoire du nucléaire d'une série d'informations, tendant à montrer qu'en coulisses les termes du dialogue entre Areva et les représentants du Niger ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux exprimés publiquement.

Le document explosif qui montre comment Areva fait plier le Niger

L'observatoire du nucléaire, attaqué en justice par Areva pour avoir caractérisé d'opération de corruption le « don » de 17 milliards de FCFA fait par l'entreprise à l'Etat, dont une partie devait être pré-affectée à l'achat d'un avion présidentiel, publie le 14 janvier, le compte-rendu confidentiel d'une réunion tenue en novembre 2012 entre trois membres de la direction d'Areva et M. Hassoumi, le directeur du cabinet de la présidence de la République nigérienne. On y apprend qu'Areva s'apprête à distribuer 35 millions d'euros au gouvernement nigérien, « en prenant en compte le manque à gagner généré par le report probable

35

millions d'euros, c'est la somme qu'Areva s'engage à verser au Niger pour compenser le manque à gagner du report du projet Imouraren

du projet Imouraren ». Cet élément seul confirme qu'Areva cherche à satisfaire les exigences financières immédiates de l'Etat du Niger pour mieux s'exonérer de ses obligations contractuelles. Choix que le Niger va accepter et accompagner car la question cruciale pour Issoufou est que sa réélection de 2016 ne soit pas pénalisée par les retards de la mise en service de la mine d'Imouraren. Selon ce document, dès le début de la réunion, Areva reproche au représentant nigérien la polémique en cours à Niamey sur le comportement et l'utilité d'Areva au Niger. Areva demande explicitement à être impliquée dans la communication gouvernementale sur Imouraren et « suggère qu'une communication concertée entre l'Etat du Niger et Areva soit faite [...] pour éviter la polémique actuelle [...] ».

De son côté, le Niger reproche à Areva d'associer d'autres opérateurs (les coréens de KEPCO, et probablement bientôt les chinois de la CNNC) sans concertation au seul bénéficiaire d'Areva (les chiffres cités mentionnent des gains de 170 et 200 millions d'euros





Mahamadou Issoufou tient à ce que le démarrage du projet Imouraren d'Areva débute avant la prochaine élection présidentielle.

►►► pour Areva). Areva tente de calmer son interlocuteur en lui montrant la lettre informant le gouvernement nigérien de l'opération d'ouverture aux Coréens envoyée aux autorités en décembre 2009, soit en plein milieu de la grave crise politique que traversait le Niger à cette époque. Après avoir découvert le contenu de la lettre lors de la réunion, le représentant du Niger demande seulement à être tenu informé des opérations de même nature qu'Areva pourrait mener dans le futur...

Même horizon pour Areva et Issoufou : la présidentielle 2016

Mais l'essentiel des discussions va se concentrer sur les possibilités de synchronisation de l'agenda électoral du président nigérien avec l'entrée en production de la mine d'Imouraren, l'un des engagements forts d'Issoufou pour son mandat de président.

Areva déclare que la date « de mi-2016 qui présente un risque de glissement de six mois semble correspondre à ce stade au scénario le plus probable sur le plan technique. » Pour le représentant nigérien ce scénario n'est pas envisageable, impossible de lancer le projet après la prochaine élection : « L'année 2015 est une échéance politique importante qu'il convient de ne pas dépasser pour un démarrage du projet Imouraren ».

Au final, l'arrangement proposé mentionne qu'Areva pourrait communiquer sur le « démarrage du projet au troisième trimestre 2015 » en s'arrangeant pour que la dernière étape technique de la préparation à la production (la mise en tas du minerai), soit présentée comme la

première étape de la production effective d'uranium. Cet arrangement pourrait satisfaire les deux parties en préservant leurs intérêts, sacrifiant au passage l'intérêt des populations du Niger qui devront attendre encore longtemps les retombées financières promises.

Officiellement c'est le seul argument présenté par le Niger pour tenter de faire plier Areva, bien faible en réalité. Aucune mention des impacts sociaux, environnementaux et sanitaires de l'exploitation de l'uranium, aucun reproche sur les prix, ou sur les promesses non tenues de participation d'Areva à la construction d'infrastructures nationales faites au moment de la signature du contrat en 2009.

Areva présente alors les conditions que le Niger devra satisfaire pour obtenir un alignement de l'agenda d'Areva sur celui du président nigérien. Les discussions sur les avancées d'Imouraren se feront « en dehors du cadre formel des conseils d'administration sur l'ensemble des questions techniques » exigence d'une opacité bien archaïque mais appréciée d'Areva. Mais également, que « compte tenu de l'ampleur des investissements financés par AREVA (près de 2 milliards d'euros), le retour sur investissement ne peut être assuré que sur la base de la totalité des réserves et donc sur les quarante ans de production »... Areva ressert encore ses griffes sur sa proie, puisque initialement elle pouvait exploiter Imouraren pour une durée de trente ans à compter de la signature en 2009. Areva exige donc que soient menées « les discussions nécessaires [...] pour étendre la durée de validité de la convention minière

d'Imouraren et l'adapter à la durée de vie du gisement (40 ans à partir du démarrage) ». De même, la convention minière d'Imouraren devra être modifiée « pour ne plus faire référence aux prix d'enlèvement de l'uranium par les actionnaires ». Areva préférerait un prix fixé par une « combinaison des indicateurs de marché spot et long terme, qui s'applique sur une période pluriannuelle ». Une combinaison ayant l'avantage de pouvoir s'émanciper des pressions exercées sur l'Etat du Niger par les associations locales très revendicatives sur la question des prix, mais aussi de replacer le Niger comme un partenaire *lambda* d'Areva sur le marché mondial et lui retirer ainsi son importance vitale pour l'industrie nucléaire française.

Enfin, afin de permettre « la poursuite d'une coopération sereine entre l'Etat du Niger et Areva », cette dernière « s'engage à soutenir financièrement l'Etat du Niger en mettant à sa disposition la somme de 35 millions d'euros » sur les trois prochaines années. Ainsi, le Niger n'a plus aucune raison de mettre à exécution ses menaces d'appliquer des pénalités de retards à Areva. Un bon arrangement vaut certainement mieux que le respect du droit ! Mais certainement pas pour les Nigériens. Si ces exigences sont satisfaites par l'Etat du Niger, ses « nouveaux » représentants auront démontré pleinement que la satisfaction de leurs intérêts immédiats et électoraux passe avant le bien être de leurs populations et la préservation des intérêts à long terme du Niger, et qu'ils acceptent les marchandages cyniques proposés par Areva qui lui ont si bien réussi pendant ses quarante années de présence dans ce pays.

Danyel Dubreuil

Des forces spéciales pour garder l'uranium

Les autorités françaises ont dépêché un détachement de forces spéciales relevant du commandement des opérations spéciales (COS) dans le nord du Niger afin d'assurer la sécurité des sites miniers du groupe nucléaire Areva. Selon le président nigérien Mahamadou Issoufou, il s'agit des mines d'uranium d'Imouraren et d'Arlit. Areva, deuxième producteur mondial d'uranium en 2011, exploite ce minerai depuis plus de 40 ans au Niger et poursuit ses activités à l'heure actuelle en dépit de l'intervention militaire française au Mali voisin.

Togo

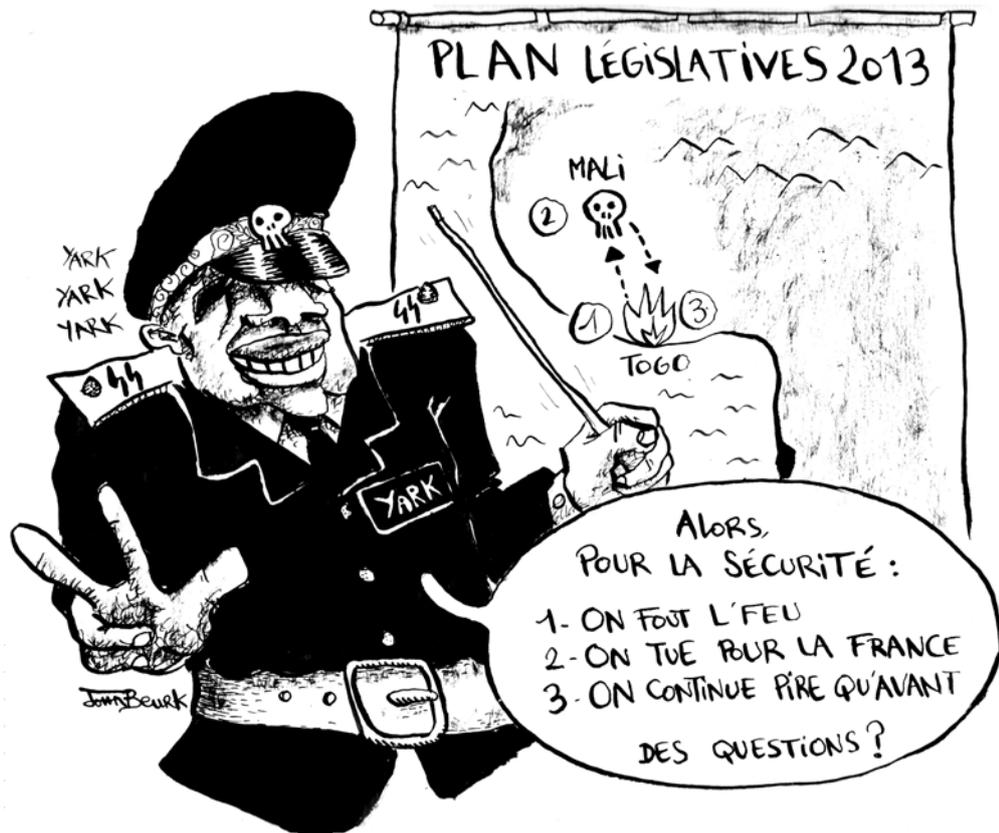
La démocratisation, victime collatérale du conflit malien

Profitant de la guerre au Mali, et du silence des observateurs internationaux, Faure Gnassingbé tente d'imposer des élections législatives frauduleuses. Aux abois, il utilise les vieilles méthodes de son père, arrêtant des personnalités de l'opposition en tentant de les impliquer grossièrement dans la série d'incendies qui a secoué le pays.

Obstinément, le clan au pouvoir, divisé, affaibli et composé des derniers politiciens et militaires fidèles au président Faure Gnassingbé refuse toujours la possibilité d'une alternance malgré la mobilisation continue, depuis un an, du collectif Sauvons le Togo (CST). L'incendie du marché de Lomé a eu lieu dans un contexte de nouvelles et fortes mobilisations. Gérard Adja, vice-président du parti politique Obuts (Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire) a été le premier arrêté, le 13 janvier. Plus d'une trentaine d'arrestations ont suivi dont celles de vingt personnalités des partis Alliance nationale pour le changement (ANC), Obuts et Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI) ainsi que quelques militants du CST. Le président de l'Obuts, Agbéyomé Kodjo, a été interpellé le 16 janvier à la suite de la levée contestable de son immunité d'ancien Premier ministre. Quelques jours avant, des rumeurs le désignaient comme préparant un coup d'état. Ces dernières semaines, il s'était surtout activé à renforcer l'opposition en prenant contact avec les autorités françaises pour les informer.

Chant du cygne ou «Reichstag» togolais ?

Simultanément, le pouvoir togolais a accéléré les annonces sur l'organisation des législatives. Le 25, le ministre de la Sécurité, le colonel Yark, ancien directeur général de la Gendarmerie



nationale, accusé de tortures en 2005 par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)¹, a accusé l'ANC, l'Obuts et le CST d'être les instigateurs des incendies. Les journalistes subventionnés par le régime se sont lancés une campagne de désinformation, et, de soi-disant témoins, tous inconnus, ont parlé à la télévision, ce qui a d'abord semé le doute dans la population, avant que de nouveaux témoignages ne montrent la réalité du montage (*L'Alternative*, 29 janvier)² Le CST a demandé une enquête internationale.

L'Union européenne embourbée

Faure Gnassingbé est tenté d'éliminer son opposition en profitant des regards tournés vers le Mali. Pour le moment, la manœuvre est réussie, puisque que l'on ne note aucune réaction internationale, si bien que le CST et la presse d'opposition ont critiqué l'Union européenne et son chef de délégation, Patrick Spiret, accusés de complaisance. Piégée par sa

méthode de négociation sans fermeté, l'UE n'a pas été capable de réclamer que les législatives tiennent compte de ses propres recommandations rédigées à l'issue des législatives de 2007 et de la présidentielle de 2010. Les compromissions européennes ayant été trop visibles en 2010, l'UE n'a pas financé les législatives de mars prochain. L'UE reste donc muette alors que l'on connaît un des mécanismes principal de la fraude du prochain scrutin : le découpage des circonscriptions totalement déséquilibré pour permettre au parti au pouvoir, le RPT-Unir, d'obtenir une très large majorité de sièges avec une minorité de votes. L'UE n'a aucunement insisté sur la nécessité d'un redécoupage en fonction de la démographie. Ce silence, tant qu'il dure, l'implique dans la fraude en préparation. Le Premier ministre togolais, Ahoomey-Zunu, en tournée européenne fin janvier, a rencontré à Bruxelles, la députée Michèle Striffler, vice-présidente de la Commission du



Les trois étages du Grand marché de la capitale togolaise, réduits en cendres. Avec leurs faibles moyens, les pompiers de Lomé n'ont rien pu faire malgré l'aide de leurs collègues du port, de l'aéroport et même du Ghana voisin. DR : Daniel Hayduk

►►► développement de l'UE, puis Leonor Veira Sousa, du Service européen d'action extérieure (SEAE), et Pierre Amilhat, directeur Afrique de l'Ouest et centrale de la Commission au développement avant de s'envoler pour Paris. Aucune critique publique n'est venue ternir ce voyage idyllique.

La priorité de l'Europe semble être la construction d'une politique européenne de défense, qui aurait des retombées économiques. Si le Togo est abandonné, si les efforts entrepris après 2011 pour associer démocratisation et développement sont oubliés, c'est que les enjeux internes européens prennent le dessus. La méthode de démocratisation progressive, avec d'un côté des pressions sur les Droits humains et de l'autre les crédits de l'aide au développement, a atteint ses limites. Elle se confronte à l'obstacle final : les derniers acteurs au pouvoir, tous impliqués dans des crimes, massacres de 2005, tortures, ou détournement des richesses du pays, ne quitteront pas d'eux-mêmes le pouvoir, de peur de la justice.

L'Etat français entraîné dans un engrenage

Si le nouveau gouvernement français dit souhaiter la fin de la Françafrique, sa collaboration diplomatique avec le régime togolais se poursuit, et les militaires français sont omniprésents. Opportuniste, Faure Gnassingbé profite du dossier malien pour tenter d'imposer un scrutin organisé

sans concertation avec l'opposition en envoyant un contingent militaire au Mali, Paris ayant un besoin urgent de troupes africaines pour mettre en œuvre une intervention multilatérale.

Après son étape bruxelloise, Ahoomey-Zunu, est passé par Paris du 28 au 30 janvier. Il y a croisé le directeur général de l'Agence française de développement, Dov Zerah et le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius : « rien n'a filtré des discussions »³ pour cette dernière rencontre. On peut donc craindre que l'opposition démocratique togolaise fasse les frais d'un arrangement entre le régime togolais et les autorités françaises : soldats au Mali contre silence sur la situation politique au Togo. Ce silence constitue un soutien implicite et sans doute un gage d'une validation future de la fraude électorale. Associé à la médiocrité de la politique européenne au Togo cet échange pourrait avoir de très lourdes conséquences en plus de perpétuer la Françafrique.

Vers une victoire à la Pyrrhus ?

La situation risque de dégénérer encore. L'équilibre autour d'une ligne de front établie en 2010 est rompu. Les accusations contre les opposants principaux ont conduit le rapport de force vers un « tout-ou-rien ». Les législatives sont, à l'échelle de l'Afrique, stratégiques, car « il s'agit d'un des seuls pays subissant une dictature

militaire à façade démocratique où le régime pourrait quitter le pouvoir par les urnes, l'opposition ayant réussi à rester électoralement forte malgré les manœuvres récurrentes visant à la déstabiliser »⁴. Cette situation risque de ne bientôt plus être maîtrisable et la responsabilité des Occidentaux dans le pourrissement de la situation apparaîtra sans doute, mais, trop tard, comme bien souvent. A plus long terme, la répression répétée de l'opposition démocratique par un régime mettant dans la bataille ses dernières forces, risquent de la fragiliser suffisamment pour mettre en danger une alternance politique capable d'éloigner définitivement le pays de la dictature.

Régis Marzin

1 - Organisation Mondiale contre la torture : http://www.omct.org/files/2005/09/3070/togo_cat_0406_violences_etatiques_fr.pdf

2 - Incendies et supposés résultats de l'enquête : Le bidonnage du colonel Yark Damehame : <http://lalternative-togo.com/incendies-et-supposes-resultats-de-lenquete-le-bidonnage-du-colonel-yark-damehame/>

3 - Zunu s'entretient avec Laurent Fabius : <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Diplomatie/Zunu-s-entretient-avec-Laurent-Fabius>

4 - Togo, élections législatives - Lettre ouverte du Collectif de solidarité avec les luttes sociales et politique en Afrique à Mme Ashton et M. Piebalgs : <http://www.electionsafrique.org/Togo-elections-legislatives-Lettre.html>

L'étai se resserre autour de Paul Barril

Les révélations sur le rôle de la France avant et après le génocide rwandais en 1994 se succèdent depuis le début de l'année. Une confirmation, l'ex-gendarme Paul Barril a été omniprésent dans le dossier rwandais.

Pourtant, hormis quelques médias habitués à traiter de la question, les nouveaux éléments révélés en ce début d'année n'ont été que très peu repris. Voire pas du tout en ce qui concerne l'Agence France Presse (AFP). Un silence qui n'étonne guère cette journaliste spécialiste du Rwanda : « *il y a une omerta dans certaines rédactions dès qu'il s'agit du Rwanda* ». Pourtant ces révélations de l'enquête du juge Trévidic ne sont pas anecdotiques car elles jettent une lumière crue sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi rwandais et sur la formidabile manipulation qui a consisté à la dissimuler ensuite grâce à l'instruction du juge Bruguière (*Billets d'Afrique*, septembre 2009). L'enquête reprise et menée par le juge Trévidic sur l'attentat perpétré le 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana et qui fut le signal du coup d'envoi du génocide des Tutsi révèle donc ce qu'a toujours été celle de son prédécesseur : un contre-feu orchestré par un des acteurs importants de cette époque : l'ex-capitaine Barril. Une manipulation également relayée par des personnalités politiques, des universitaires et des journalistes, au premier rang desquels Pierre Péan et Stephen Smith. Un seul objectif : incriminer systématiquement les dirigeants de la rébellion tutsi du Front patriotique rwandais (FPR) en leur faisant porter le chapeau de l'attentat, les accusant ainsi d'avoir permis le déclenchement du génocide pour mieux intervenir contre le régime hutu de l'époque.

Des gendarmes qui en savaient trop

La première de ces révélations (*Libération*, 10 janvier) concerne la mort, à Kigali, de deux gendarmes français, spécialistes des écoutes et des communications, et l'épouse de l'un d'eux, le même jour que l'attentat contre l'avion présidentiel. Elle révèle que le certificat de décès par

« *origine accidentelle* » d'au moins l'un d'eux est un faux, le médecin militaire censé l'avoir signé et qui était basé en Centrafrique assurant désormais que sa signature avait été usurpée. *Libération* précise aussi que des proches des victimes font état de pressions exercées sur eux afin de les dissuader de porter plainte. Jean Chatain dans *l'Humanité* (15 janvier) rappelle « *une hypothèse déjà avancée par un salarié rwandais du Centre culturel français de Kigali et disposant à ce titre d'un poste d'observation privilégié* : « Pourquoi la France a-t-elle essayé de rejeter sur le FPR l'assassinat de ses spécialistes des écoutes et des communications, après avoir prétendu que les adjudants-chefs Didot et Maïer étaient décédés de mort naturelle, le 6 avril 1994, et après que la directrice du Centre culturel français, l'un des principaux défenseurs de l'intervention française et incontournable conseiller de l'ambassade de France au Rwanda en matière de sécurité, m'eut annoncé, le 8 avril, leur assassinat par la garde présidentielle ? Assassinat confirmé par une rescapée, employée des services de l'ambassade de France, qui s'était réfugiée chez les Didot, d'où elle parvint à s'échapper au moment où le couple se faisait abattre. Ces barbouzes de l'information, agents chargés de collecter et d'interpréter les messages hertziens au bénéfice des armées rwandaise et française, auraient-ils réussi à capter quelque chose de compromettant pour la France ou la garde présidentielle ? »

Des pièces accablantes pour la France

La deuxième révélation concernent des documents saisis par le juge Trévidic chez l'ancien patron du GIGN devenue barbouze et trafiquant d'armes Paul Barril. Le 24 janvier, *Le Parisien* reproduit le fac-similé d'une lettre du ministre de la Défense rwandais de l'époque, Augustin Bizimana, lui faisant la demande d'un envoi de 1000 hommes. Une demande datée du 27 avril 1994, soit trois semaines après le début du génocide (lire aussi *Barril de poudre, Billets d'Afrique* février 2012). D'autres documents issus de la perquisition liés à un contrat d'assistance sont accablants :

factures d'armes légères, lourdes et de munitions en quantité pour près de trois millions de dollars. Comme le rappelle une source judiciaire citée par *Le Parisien* : « *Paul Barril, à cette époque, c'est la France. Faire appel à lui, c'est faire appel à la France.* »

3 millions de dollars d'armes en pleine génocide

Le 25 janvier, sur le site Afrikarabia, Jean-François Dupaquier complète ces révélations et précise et que les perquisitions du juge Trévidic ont permis la saisie de près 800 pages de pièces, « *sorte de best of des turpitudes de la Françafrique. L'insupportable Barril était de tous les trafics d'armes, de bien des magouilles... On a ainsi découvert (...)* une copie du « *contrat d'assistance rwandais daté du 28 mai 1994, dont le premier exemplaire avait été trouvé à Kigali.* » C'est cet exemplaire qui est reproduit sur Afrikarabia et qui accable Paul Barril : « *Le Contrat d'assistance retrouvé dans les archives de l'ancien gouvernement génocidaire à Kigali, est daté du 28 mai 1994. Il est signé du « Capitaine Barril », élisant domicile à sa société SECRETS, 12, avenue de la Grande Armée, dans le XV^e arrondissement de Paris, et porte une seconde signature : « Son Excellence Monsieur le Premier Ministre » Jean Kambanda. Ce dernier n'était pas une oie blanche : il purge aujourd'hui une peine de prison à perpétuité pour son rôle dans le génocide des Tutsis et le massacre des Hutus démocrates en 1994.* »

Paul Barril, qui se présente aujourd'hui comme conseiller auprès des autorités du Qatar, apparaît donc plus que jamais comme l'homme de main de Paris dans le génocide contre les Tutsis du Rwanda en 1994.

Raphael De Benito

Billets d'Afrique et d'ailleurs à suivre également sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook !

Très bonnes nouvelles du Bénin

Retraité de l'industrie pétrolière, le Béninois Jacques Dalodé vient d'être honoré du prix littéraire Paul Bourdarie de l'Académie des sciences d'outre-mer pour son premier livre : *Très bonnes nouvelles du Bénin*, Un ouvrage où il met en scène ses compatriotes embarqués dans de cocasses intrigues : un douanier paranoïaque, une mère meurtrière ou un prêtre mis aux enchères. Un coup de chapeau à notre compagnon de longue date : Jacques Dalodé, qui, outre la lecture et l'écriture, consacre du temps au sein de deux associations, la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires et Survie.



Une aide corruptrice

Süsse Gift (L'aide au développement, un cadeau empoisonné)

Voilà un film documentaire qui mérite d'être signalé tant le sujet est peu traité. À partir de l'exemple de trois pays africains (Mali, Kenya, Tanzanie), Peter Heller démontre l'inutilité de l'aide occidentale depuis cinquante ans. L'aide n'est pas une solution, et n'est-elle pas en fait le véritable problème ? Elle suscite dépendance et corruption ; en fin de compte, elle s'avère n'être pas un don, mais un business, profitant largement à l'Occident. Ce constat établi, le film

passionnant s'interroge sur les solutions que l'Afrique pourrait mettre en œuvre pour évoluer vers l'autodétermination.

A voir
***Süsse Gift*, de**
Peter Heller •
Allemagne •
2012 • Lichtfilm

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou
Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade

Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, J.Poirson, Y.Thomas, G.Moreau, D.Dubreuil, F.Tarrit
Abonnements : David Dousseau
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : février 2013-ISSN 2115-6336 Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart
Abonnement : 25 euros
(Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros